

16 mar 2007 -16:00

Appartient à [Conseil des ministres du 16 mars 2007](#)

## Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

### Financement des comités éthiques et des tests sanguins

#### Financement des comités éthiques et des tests sanguins

Sur proposition de M. Rudy Demotte, ministre de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui exécute les articles 4 et 21 de la loi du 20 juillet 2006 portant création de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS). Le projet garantit le paiement attendu par les hôpitaux pour que les comités d'éthique puissent exercer les missions qui leur incombent. Il crée également les bases légales pour le paiement par l'AFMPS du subside destiné au paiement des tests NAT, HIV1 et HCV. Ces tests sont effectués sur le sang destiné aux transfusions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe